RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **RAPPORT N° 191**

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

DGA Stratégie et Développement du Territoire
Direction de la Vie Locale
Service des Communes
1.39.59

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 SEPTEMBRE 2025
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Aide du Département à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite - 2e répartition 2025.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération du 13 décembre 2024, le Département des Bouches-du-Rhône a reconduit le dispositif d'aide du Département à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite, destiné aux communes et à leurs groupements.

La participation du Département pour ces investissements peut aller jusqu'à 70 % selon la nature des travaux envisagés et les cofinancements mobilisés sur ces projets.

La dépense subventionnable est plafonnée à 500 000 € HT pour les communes de plus de 10 000 habitants, et à 300 000 € HT pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Le Département consacre à cette action 500 000 € en 2025.

Une répartition de crédits a été approuvée par la commission permanente du 27 juin 2025 pour un montant total de subventions allouées de 198 780 €.

Les communes ont sollicité l'aide financière du Département et ont, à ce titre, déposé un dossier de demande de subvention sur la plateforme dématérialisée. Les opérations seront réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation les demandes de subventions départementales figurant en annexe 1 au titre d'une deuxième répartition.

Le montant total des subventions sollicitées est de 299 341 €, pour une dépense subventionnable globale de 1 075 161 € HT.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250912-130027-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250912-130027-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2025-09-12-191

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 SEPTEMBRE 2025

RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Aide du Département à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite - 2e répartition 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze septembre à quatorze heures trente, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, M. Hervé GRANIER, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Absent(s) :
Mme Samia GHALI, M. Yannick OHANESSIAN.

Donne(nt) pouvoir :
Mme Mandy GRAILLON à M. Martial ALVAREZ, Mme Valérie GUARINO à M. Jean-Marc PERRIN, M. Yannick GUERIN à Mme Julie ARIAS, M. Sébastien JIBRAYEL à Mme Josette SPORTIELLO, M. Yves MORAINE à M. Didier REAULT, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, M. Henri PONS à Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Nora PREZIOSI à M. Frédéric COLLART, M. Denis ROSSI à M. Lionel DE CALA, Mme Anne RUDISUHLI à M. Cyrille BLINT.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250912-130027-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

N° CP-2025-09-12-191

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 SEPTEMBRE 2025

RAPPORTEUR(S) : Mme Martine VASSAL

OBJET : Aide du Département à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite - 2e répartition 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°4 du 1er juillet 2021 donnant délégations de compétences à la Commission permanente,
La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie à l'Hôtel du Département le 12 septembre 2025, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, sur une dépense subventionnable globale de 1 075 161 € HT, un montant total de subventions de 299 341 € à diverses communes, au titre de l'aide du Département à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite pour l'année 2025, conformément à l'annexe 1 du rapport, pour des opérations sous maîtrise d'ouvrage communale ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle type prévu à cet effet ;

- d'approuver l'affectation comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250912-130027-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025

Adopte à l'unanimité

Pour : 50
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, M. Hervé GRANIER, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Ne prennent pas part au vote : 6
Mme Agnès AMIEL, Mme Julie ARIAS, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20250912-130027-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025